

Commune de Bouzonville

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2020

Sous la présidence de M. Armel CHABANE, Maire

-- 0 --

Présents (27) : M. Armel CHABANE, M. Omer ARSLAN, M. Gaston AUGEROT, Mme Halime COLAKER, Mme Françoise DALSTEIN, M. Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK, Mme Esher GOELLER, Mme Tiffany GUERSING, M. Nicolas HART, M. Jean-Yves HEUSSER, Mme Sandrine JUNGMANN, M. Alain LINDEN, M. Fabrice MEYER, Mme Marie Line MURGIA, Mme Isabelle OUAZANE, M. Guy OLLINGER, Mme Marjorie PFISTER, M. Mike QUADRINI, M. Matthieu REBERT, M. Pascal RICATTE, Mme Michelle RIGAUD, Mme Cécile RIOS, M. Stéphane SCHNEIDER, Mme Marie-christine VENNEN, M. Thierry WEILAND, Mme Dominique WITTISCHE.

Sur proposition de M. le Maire, Mme Sandrine JUNGMANN est désignée secrétaire de séance.

Résumé des actions entreprises par la Commune depuis le 25 mai 2020

Depuis l'installation du Conseil Municipal le 25 mai 2020 et l'élection du Maire et des adjoints, la municipalité a entrepris les actions suivantes :

- la réouverture de l'Espace Culturel, samedi 6 juin 2020, dans le respect des consignes sanitaires applicables dans les Etablissements Recevant du Public (ERP),
- la réouverture de l'école élémentaire Pol Grandjean, jeudi 11 juin dans le respect du protocole sanitaire et de la distanciation sociale applicable en milieu scolaire,
- la lutte contre les incivilités diverses et notamment les jets de masques sur la voie publique et les nuisances sonores, deux arrêtés ayant été pris à cet effet,
- l'élaboration d'un plan de soutien en faveur des commerçants et des actifs ayant poursuivi leur activité pendant le confinement dont la teneur sera dévoilé prochainement,
- un traitement biologique pour endiguer la prolifération des chenilles processionnaires au quartier du Stockholz.

M. le Maire remercie les élus et les agents municipaux pour leurs contributions respectives.

Délégations

Les activités de M. le Maire dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal ont été les suivantes depuis le Conseil municipal du 25 mai 2020 :

- **option de le rachat du véhicule de la Police Municipale** pour une valeur résiduelle de 3 484,90 € auprès de l'organisme DIAC. Ce véhicule était précédemment en leasing sur une durée de 5 ans s'achevant le 12/07/2020;
- **décision de renouveler le contrat avec La Poste pour la prestation d'information "nouveaux voisins"** consistant pour ce service à informer la Mairie systématiquement de la domiciliation postale de nouvelles à personnes à Bouzonville, moyennant un coût annuel de 158,48 €;
- **signature un contrat avec Orange pour le déploiement d'une offre Internet par la fibre à l'hôtel de Ville**, en lieu et place de la prestation SDSL actuelle. Le débit Internet (partagé entre tous les utilisateurs sur le site) passera donc en août 2020 de 2 Mo à 500 Mo, moyennant un coût mensuel de 304,95 € Hors taxes, contre 315,00 € hors taxes précédemment.

1. 2020061101 - Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour initialement notifié était le suivant :

- 1 2020061101 Approbation de l'ordre du jour
- 2 2020061102 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020
- 3 2020061103 Formation des commissions municipales
- 4 2020061104 Désignation des membres du conseil d'administration du CCAS
- 5 2020061105 Désignation des membres de la Commission d'appel d'Offres (CAO)
- 6 2020061106 Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de Bouzonville (SIEB)
- 7 2020061107 Désignation des délégués SIAPB
- 8 2020061108 Désignation des délégués au SISCODIPE du Pays des Trois Frontières
- 9 2020061109 Désignation du délégué au conseil d'administration du Collège Adalbert
- 10 2020061110 Désignation du délégué au conseil d'administration du Groupe Scolaire Pol Grandjean
- 11 2020061111 Désignation du délégué au conseil d'administration de l'Institut de la Providence
- 12 2020061112 Election du gérant de la SCIEM Saint Charles
- 13 2020061113 Désignation des délégués au conseil d'administration de l'IAB
- 14 2020061114 Désignation des délégués au Conseil de la Vie Sociale de la maison de retraite
- 15 2020061115 Désignation du correspondant défense
- 16 2020061116 Désignation des membres du conseil d'administration du conservatoire de musique

- 17 2020061117 Prolongation d'un contrat d'apprentissage
- 18 2020061118 Fiscalité directe locale 2020
- 19 2020061119 Indemnités du Maire et des Adjoints au Maire

- Le point n°7 est modifié dans son contenu tel qu'annoncé dans la note de synthèse sur le nombre de délégués à désigner pour le SIAPB.
- Le point n°13 relatif à l'IAB est retiré, en tant que délibération de l'ordre du jour du Conseil Municipal et est transformé en information du Maire au Conseil Municipal n'appelant pas de vote.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ordre du jour modifié du Conseil Municipal.

2. 2020061102 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Les membres du Conseil Municipal ont eu communication du compte-rendu du Conseil Municipal samedi 30 mai 2020 par courrier électronique.

Madame Marie-Christine VENNER observe d'une part que le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 mars 2020 n'a pas été approuvé et d'autre part que le compte-rendu de la séance du 25 mai 2020 n'est pas signé par le Maire.

L'article L 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les délibérations sont signées par tous les membres du Conseil Municipal qui étaient présents à la séance.

Les conséquences de ces dispositions sont les suivantes :

- le Maire ne signe pas seul l'approbation du compte-rendu de la séance précédente. Tous les membres du Conseil sont tenus de le faire, d'où la feuille d'émargement portant approbation du compte-rendu de la séance précédente qui circule à chaque réunion du Conseil Municipal.
- pour des raisons évidentes, les élus en fin de mandat ne sont pas en mesure d'approuver le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal lors de la première réunion de la mandature suivante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020.

3. 2020061103 - Formation des commissions municipales

M. le Maire propose la formation de dix commissions thématiques municipales et procède à un appel à candidatures auprès des membres du Conseil Municipal en veillant au respect des droits de l'opposition municipale en terme de représentation.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le nombre, la consistance et la composition des commissions figurant en annexe.

COMMISSIONS MUNICIPALES ET CCAS

4. 2020061104 - Désignation des membres du conseil d'administration du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bouzonville est une personne morale de droit public distincte de la Commune de Bouzonville. Le Maire de la Commune en exerce en est président de droit. Le budget du CCAS est en partie alimenté par une subvention annuelle du budget principal de la Commune. Autrefois appelé bureau d'aide sociale, les principales missions réellement exercées par le CCAS sont les suivantes :

- organisation du repas des seniors,
- distribution des aides alimentaires,
- Hébergement postal des personnes sans domicile fixe,
- Attribution de subventions à des organismes sociaux.

Le CCAS organise également les actions à caractère social qu'elle décide.

Le CCAS prend des décisions sous la forme de délibérations de son conseil d'administration, composé pour moitié de membres cooptés du Conseil Municipal et pour moitié de personnalités nommées par le Maire par arrêté municipal.

Le nombre maximal des membres du CCAS est de 16, sans compter le Maire, Président de droit, dont huit sont désignés par le Conseil Municipal.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les personnes suivantes pour siéger au CCAS :

- Mme Cathy GLUCK
- Mme Françoise DALSTEIN
- Mme Sandrine JUNGMANN
- Mme Isabelle OUAZANE
- M. Stéphane SCHNEIDER
- Mme Tiffany GUERSING
- M. Omer ARSLAN
- Mme Marie-Christine VENNER

5. 2020061105 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres (CAO) est une institution ancienne qui intervient à titre principal dans le choix des offres, donc dans l'attribution des marchés. Dans les collectivités territoriales, la constitution de commissions d'appel d'offres est toujours obligatoire, lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre. Elle n'est, en revanche, pas obligatoire en procédure adaptée. Cependant, compte tenu du rôle particulier joué

par cette commission et de l'importance du montant de certains de ces marchés, il peut être opportun de consulter la commission d'appel d'offres, même en deçà du seuil de procédure formalisée. Ainsi, une commission d'appel d'offres pourra donner un avis, mais ne pourra attribuer un marché, lorsqu'il est passé selon une procédure adaptée.

En application de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales la CAO est composé du Maire, Président de droit, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner les membres du Conseil Municipal suivants pour siéger à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Guy OLLINGER	Mme Michelle RIGAUD
M. Roland GLODEN	M. Matthieu REBERT
M. Gaston AUGEROT	Mme Isabelle OUAZANE
Mme Tiffany GUERSING	M. Jean-Yves HEUSSER
M. Thierry WEILAND	Mme Marie-christine VENNER

REPRESENTATIONS DANS LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

6. 2020061106 - Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de Bouzonville (SIEB)

La Commune de Bouzonville est membre du SIEB dont le rôle est la distribution de l'alimentation en eau potable.

Le SIEB est administré par un conseil syndical composé de délégués désignés par chacune des communes membres.

Chacune des communes membres du SIEB dispose de deux sièges de délégués titulaires et un siège de délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner les membres suivants du Conseil Municipal pour siéger au SIEB :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Alain LINDEN	Mme Sandrine JUNGMANN
M. Matthieu REBERT	

7. 2020061107 - Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays Bouzonvillois (SIAPB)

La Commune de Bouzonville est membre du SIAPB dont le rôle est la collecte et le traitement des eaux usées.

Le SIAPB est administré par un conseil syndical composé de délégués désignés par chacune des communes membres.

Chacune des communes membres du SIEB dispose de cinq sièges de délégués titulaires et quatre sièges de délégués suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner les membres suivants du Conseil Municipal pour siéger au SIAPB :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Alain LINDEN	M. Gaston AUGEROT
M. Matthieu REBERT	Mme Cathy GLUCK
M. Stéphane SCHNEIDER	Mme Marjorie PFISTER
M. Fabrice MEYER	Mme Isabelle OUAZANE
M. Roland GLODEN	

8. 2020061108 - Désignation des délégués au SISCODIPE du Pays des Trois Frontières

Par délibération en date du 13 septembre 2017, la CCB3F a rétrocédé aux communes la compétence "autorité organisatrice de la distribution d'électricité".

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de la redevance R2 distribuée par l'opérateur ENEDIS dans le cadre des opérations d'Effacement des Réseaux Aériens (ERA), le Conseil Municipal avait décidé le 17 octobre 2017 d'adhérer au Syndicat Intercommunal de Suivi de la Distribution Publique d'Electricité (SISCODIPE) du Pays des Trois Frontières.

Par arrêté n° 2018-DCL/1-020 en date du 7 mai 2018, M. le Préfet de la Moselle entérine l'adhésion des Communes du pays bouzonvillois au SISCODIPE.

Par courrier en date du 18 mai 2020, M. le Président du SISCODIPE demande que le Conseil Municipal désigne en son sein deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la Commune de Bouzonville lors de ses assemblées syndicales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner les deux délégués titulaires et les deux délégués suppléants suivants pour siéger au conseil d'administration du SISCODIPE :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Roland GLODEN	Mme Cathy GLUCK
M. Stéphane SCHNEIDER	M Omer ARSLAN

REPRESENTATIONS ET DELEGATIONS DIVERSES
--

9. 2020061109 - Représentation du Conseil d'administration du Collège Adalbert

Un membre du Conseil Municipal a statutairement vocation à siéger au conseil d'administration du Collège Adalbert et un autre en tant que suppléant.

Pour information l'autre délégué titulaire et l'autre délégué suppléant seront désignés par le conseil communautaire de la CCB3F.

Ile Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant suivants :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Mme Michelle RIGAUD	Mme Marjorie PFISTER

10.2020061110 - Représentation du Conseil d'administration du Groupe Scolaire Pol Grandjean

Un membre du Conseil Municipal, a statutairement vocation à siéger au conseil d'administration du Groupe Scolaire Pol Grandjean.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Mme Michelle RIGAUD déléguée du Conseil Municipal au conseil d'administration du Groupe Scolaire Pol Grandjean.

11.2020061111 - Représentation du Conseil d'administration de l'Institut de la Providence

Un membre du Conseil Municipal, a statutairement vocation à siéger au conseil d'administration de l'Institut de la Providence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Mme Michelle RIGAUD déléguée du Conseil Municipal au conseil d'administration de l'Institut de la Providence.

12.2020061112 - Election du gérant de la SCIEM Saint Charles

La Société Civile Immobilière d'économie Mixte (SCIEM) Saint Charles reste propriétaire des immeubles collectifs d'habitation situés 1 rue Ravel à Bouzonville.

L'actionnariat de la SCIEM est à 99% composé de parts appartenant à la collectivité.

Pour mémoire, la SCIEM Saint Charles a vocation à être dissoute dès la démolition des tours effectuée.

Le Président est, de droit, le Maire de Bouzonville.

Le gérant en revanche est proposé par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proposer la candidature de M. Roland GLODEN en tant que gérant de la SCIEM Saint Charles.

13.2020061113 - Information concernant les représentants de la Commune de Bouzonville au bureau de l'Inter Association Bouzonilloise (IAB)

Pour information, en application des statuts révisés de l'IAB de 2018, les Adjoints au Maire suivants sont automatiquement membres du bureau de l'IAB en leur qualité respective :

Adjoint	Fonction
M. Alain LINDEN	Adjoint aux sports
Mme Halime COLAKER	Adjointe à la culture
M. Guy OLLINGER	Adjoint aux animations

14.2020061114 - Désignation d'un délégué au Conseil de la Vie Sociale de la Maison de retraite Sainte Croix de Bouzonville

La création d'un conseil de la vie sociale (CVS) est obligatoire dans les maisons de retraite médicalisées(Ehpad). Le CVS doit être consulté sur l'élaboration ou la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement. Il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement, notamment :

- l'organisation intérieure et la vie quotidienne
- les activités, les animations socioculturelles et les services thérapeutiques ;
- les projets de travaux et d'équipement ;
- la nature et le prix des services rendus ;
- l'affectation des locaux collectifs ;
- l'entretien des locaux ;
- le relogement en cas de travaux ou fermeture ;

- l'animation de la vie institutionnelle, les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants et les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.

Le CVS comprend au moins :

- deux représentants des personnes accueillies ou prises en charge ;
- un représentant des familles ou des représentants légaux. S'il n'y a pas lieu, le siège est attribué aux personnes accueillies;
- un représentant du personnel ;
- un représentant du conseil d'administration de l'établissement, désigné par ce dernier.

Les statuts du CVS de la Maison de retraite Sainte Croix de Bouzonville prévoient également la présence d'un représentant du Conseil Municipal en son sein.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Mme Cathy GLUCK pour le représenter au CVS de la Maison de retraite Sainte Croix de Bouzonville.

15.2020061115 - Désignation du correspondant défense de la Commune de Bouzonville

Le correspondant défense est l'interlocuteur exclusif de la Commune auprès des armées et du ministère de la défense. Il est en principe désigné par le Maire au sein du Conseil Municipal.

M. Le Maire peut toutefois déléguer au Conseil Municipal le soin de désigner le correspondant défense de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner M. Roland GLODEN en tant que correspondant défense de la Commune de Bouzonville.

16.2020061116 - Désignation des membres du Conseil d'administration du Conservatoire Municipal de Musique de Bouzonville (CMMB)

Le Conservatoire Municipal de Musique de Bouzonville (CMMB) Jean Marie Georgin est administré par son conseil d'administration.

De par ses statuts, le bureau du CMMB compte deux membres désignés par le Conseil d'administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Mme Halime COLAKER et Mme Marie Line MURGIA pour siéger au bureau du CMMB.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

17.2020061117 - Prolongation d'un contrat d'apprentissage

M. Alexis DECKER termine son contrat d'apprentissage au sein des services municipaux. Il obtiendra très prochainement son diplôme (un CAP d'ouvrier paysagiste), dont la préparation aura pris deux années scolaires du 1^{er} septembre 2018 au 30 juin 2020.

L'intéressé sollicite la prolongation de son contrat d'apprentissage pour préparer un Brevet Professionnel Agricole (BPA), du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 par le biais du Centre de Formation des Apprentis de Courcelles-Chaussy.

M. Alexis DECKER ayant donné toute satisfaction dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, il est proposé d'accéder à sa demande.

Mme Marie-Christine VENNER souhaiterait connaître le coût de la prolongation sollicitée.

Ndlr : M. Alexis Decker, dont l'âge sera compris entre 18 et 20 ans pour l'exécution de sa troisième année d'apprentissage sous contrat avec la Commune de Bouzonville sera donc rémunéré 67 % du SMIC. Compte tenu du coût de la cotisation patronale au titre des accidents du travail, le coût salarial annuel chargé de l'exécution de ce contrat sera donc de 12 537,84 €. A ce coût salarial chargé s'ajoute désormais la prise en charge de la moitié du coût de sa formation, soit 1 366,26 € et le suivi personnalisé qu'impose son statut de travailleur handicapé pour 2 035,50 €. Le coût total de cette prolongation sera donc de 15 939,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la prolongation du contrat d'apprentissage demandée par M. Alexis DECKER.

DISPOSITIONS FINANCIERES DIVERSES

18.2020061118 - Fiscalité directe locale 2020

Le Conseil Municipal doit fixer chaque année les taux applicables pour les impôts directs (taxe d'habitation et taxes foncières).

Pour la première fois en 2020, le produit attendu de la taxe d'habitation prend la forme d'une dotation de l'Etat en lieu et place d'un impôt dont les élus locaux auraient à fixer le taux.

Le montant de cette dotation sera, en 2020 de **384 267 €** suite à la notification de la Direction Générale des Finances Publiques.

A compter de l'exercice 2020 la fixation des taux ne portera donc que sur la taxe sur le foncier bâti et sur la taxe sur le foncier non bâti.

Les bases d'imposition prévisionnelles 2020 notifiées par la DGFIP sont les suivantes :

Impôt	Bases d'impositions réelles 2019	Taux d'impositions votés en 2019	Produits fiscaux 2019	Bases fiscales 2020 prévisionnelles	Produit fiscaux 2020 à taux constant
TFB	5 479 387	14,22 %	779 169	5 349 000	760 628
TFNB	62 559	40,25 %	25 180	64 800	26 082
TOTAL			804 349		786 710

Pour mémoire, le produit réel de la taxe d'habitation a été de 380 651 € en 2019.

Par conséquent, à taux constant, le produit de la fiscalité 2020 et de la dotation issue de la taxe d'habitation est donc de 1 170 977 €, contre 1 185 000 € l'année dernière, soit une diminution de 14 023 € des recettes fiscales.

Il est proposé de ne pas augmenter les impôts en 2020, en application d'une des promesses de campagne. En outre, cette décision est motivée par le souhait des élus de la majorité de protéger le pouvoir d'achat des bouzonvillois. La diminution des ressources fiscales qu'entraîne le maintien des taux au niveau de ceux de l'année précédente obligera la collectivité à réaliser des économies.

Mme Marie-Christine VENNÉR précise qu'elle est totalement en phase avec la proposition de M. Le Maire de ne pas augmenter les impôts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'arrêter les taux d'imposition 2020 comme suit :

Taxe sur le foncier bâti : 14,22 %
Taxe sur le foncier non bâti : 40,25 %

19.2020061119 - Indemnités du maire et des Adjointes au Maire

L'indemnité de M. le Maire et de ses Adjointes se compose de deux parts :

- compte tenu de la strate démographique à laquelle appartient la commune de Bouzonville, une indemnité respectivement plafonnée à 55% et à 22% de l'indice terminal de la Fonction Publique,
- une majoration de 15 % en tant que chef lieu de canton.

M. Le Maire propose d'arrêter le taux de l'indemnité du Maire à 55% de l'indice terminal de la fonction publique et à 19,50 % pour les adjointes au Maire et de majorer ces indemnités de 15% du fait du statut de la Commune de Bouzonville, chef lieu de canton. Par solidarité, ces taux ne représentent pas l'intégralité des indemnités auxquelles les élus locaux de la Commune de Bouzonville pourraient prétendre. Le montant de

l'indemnisation sollicitée est totalement assumé par le Maire et à la hauteur de l'investissement attendu des Adjointes au Maire.

Mme Marie-Christine VENNER souhaite connaître l'incidence financière de l'adoption de ces taux au regard de la dépense engagée au cours de la mandature précédente, ainsi que les montants nets des indemnités résultant de ces taux.

M. Le Maire indique que cette information sera communiquée ultérieurement, lors du vote du budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 23 voix pour et 4 abstention, d'arrêter les taux de rémunération du Maire et des Adjoint au Maire comme suit :

Fonction	Indemnisation en pourcentage de l'Indice terminal de la Fonction Publique
Maire	55,00 %, indemnité majorée de 15 %
Adjointes au Maire	19,50 %, indemnité majorée de 15 %

Annexe - Commission municipales

Finances	Travaux	Développement économique
Guy OLLINGER	Roland GLODEN	Guy OLLINGER
Pascal RICATTE	Matthieu REBERT	Mike QUADRINI
Tiffany GUERSING	Sandrine JUNGMANN	Sandrine JUNGMANN
Michelle RIGAUD	Isabelle OUAZANE	Michelle RIGAUD
Jean-Yves HEUSSER	Omer ARSLAN	Jean-Yves HEUSSER
Matthieu REBERT	Cathy GLUCK	Nicolas HART
Halimé COLAKER	Dominique WITTISCHE	
Alain LINDEN	Gaston AUGEROT	
Marie-Christine VENNER	Stéphane SCHNEIDER	
	Thierry WEILAND	

Affaires scolaires et périscolaires	Affaires immobilières et urbanisme	Politique sociale et santé
Michelle RIGAUD	Roland GLODEN	Cathy GLUCK
Dominique WITTISCHE	Omer ARSLAN	Françoise DALSTEIN
Jean-Yves HEUSSER	Gaston AUGEROT	Marjorie PFISTER
Tiffany GUERSING	Stéphane SCHNEIDER	Jean-Yves HEUSSER
Halimé COLAKER	Mike QUADRINI	Guy OLLINGER
Omer ARSLAN	Tiffany GUERSING	Esther GOELLER
Marie-Christine VENNER	Marie Line MURGIA	
	Nicolas HART	

Développement durable et Démocratie participative	Cadre de vie et sécurité	Evènements et communication
Marie Line MURGIA	Mike QUADRINI	Fabrice MEYER
Matthieu REBERT	Isabelle OUAZANE	Halimé COLAKER
Cécile RIOS	Sandrine JUNGMANN	Marie Line MURGIA
Françoise DALSTEIN	Marjorie PFISTER	Mike QUADRINI
Roland GLODEN	Alain LINDEN	Sandrine JUNGMANN
Tiffany GUERSING	Gaston AUGEROT	Alain LINDEN
Fabrice MEYER	Stéphane SCHNEIDER	Guy OLLINGER
Marie-christine VENNER	Pascal RICATTE	Matthieu REBERT
	Françoise DALSTEIN	Stéphane SCHNEIDER
	Thierry WEILAND	Thierry WEILAND

Sport, culture et jeunesse
Dominique WITTISCHE
Cathy GLUCK
Alain LINDEN
Isabelle OUAZANE
Fabrice MEYER
Halimé COLAKER
Cécile RIOS
Esther GOELLER